



Règlement intérieur SKVO

INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • L'âge minimum pour la pratique du Kung-Fu est fixé à 7 ans • Les instructeurs et les membres du bureau se réservent cependant le droit d'accepter ou de refuser une inscription. • L'inscription formulée en cours d'année est laissée à l'appréciation des instructeurs. • L'adhérent s'engage à s'acquitter des différentes cotisations (club, passeport, licence) dès l'inscription, même si une participation ou un remboursement est à prévoir par un organisme employeur.
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Un certificat médical ne présentant pas de contre-indication clinique à la pratique du Kung Fu en compétition. • Le Club décline toutes responsabilités en cas de problèmes médicaux connus par l'adhérent et sa famille mais non déclarés au Club avant ou après l'inscription.
TENUE	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue sportive correcte exigée. <i>T-shirt du club fournit à l'inscription.</i> • Une hygiène corporelle (ongles coupés, ...) est exigée. • Pour les combattants l'achat des protège dent, coquille, gants sont obligatoires = pack combattant hygiène • Une bouteille d'eau, gourde... est obligatoire, pour la bonne hydratation des sportifs.
EFFETS PERSONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation de tous les effets laissés dans les vestiaires. • Le port de tous bijoux pendant les cours, est exclu pour des raisons de sécurité élémentaire. • La consommation de bonbon, chewing gum... est exclue pour des raisons de sécurité élémentaire.
RESPECT	<ul style="list-style-type: none"> • Il est demandé de respecter les pratiquants, les instructeurs, les bénévoles et les lieux. • Le respect et le rangement correct du matériel et équipements est obligatoire pour assurer la longévité et le bon fonctionnement de celui-ci. • L'utilisation des téléphones portables pendant les cours est interdite, sauf autorisation spéciale, sur autorisation des professeurs. • Les heures des cours doivent être respectées, tout retard entraine une perturbation de l'organisation des cours. • Un comportement perturbateur pourra entrainer l'exclusion par décision de l'instructeur et des membres du bureau.
EXCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> • La demande d'exclusion sera soumise au bureau. • Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement (cotisation, passeport, licence, tenue vestimentaire). • Feront l'objet d'une exclusion : le vol, la dégradation des locaux ou du matériel, un comportement perturbateur, le manque d'hygiène, la prise de drogue ou d'alcool, le non-respect des autres.

Les membres du Bureau SKVO

L'adhésion à l'association SKVO.

Vous engage à respecter et approuver ce règlement.